

2025-09-25-11 : Accord de principe sur le plan de financement estimatif du projet de liaison cyclable entre les communes de Bécon-les-Granits et Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais)

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Jacques BONHOMMET, Nooruddine MUHAMMAD, Estelle BASTARD, Dominique FOUIN, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Jean-Marie JOURDAN, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE

Secrétaire de séance : Jean PAGIS

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/09/2025
Date d'affichage: - 6 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-2025-09-25-11-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Schéma Régional des Mobilités ;

VU le Plan Climat de l'Anjou Bleu ;

VU la délibération n°2022-12-15-05 approuvant le Schéma Cyclable Intercommunal ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-11-28-14 en date du 28 novembre 2024 approuvant les modalités de financement et de mise en œuvre de la liaison cyclable entre les communes de Bécon-les-Granits et Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais) ;

VU le Projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou, et notamment le projet n°23 « aménager sur le territoire un réseau d'infrastructures cyclables à des fins touristiques mais également de mobilité quotidienne » ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment le principe d'actions 13 « éco-concevoir l'aménagement du territoire » ;

CONSIDERANT que la délibération du 28 novembre 2024 (n°2024-11-28-14) portant sur les modalités de financement du projet de liaison cyclable entre Bécon-les-Granits et Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais) prévoit d'acter le plan de financement estimatif de ce projet (Annexe 1) avant le lancement des opérations de travaux ;

CONSIDERANT que le montant total des études de maîtrise d'œuvre et des travaux est estimé à 289 037,5 € HT ; que ces travaux comprennent (Annexe 2) :

- La mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) prévue sur 275 mètres sur la route départementale (RD104) à la sortie de Bécon-les-Granits et une réduction de la vitesse des véhicules de 80 km/h à 50 km/h ;
- L'aménagement d'une voie partagée pour les vélos et les véhicules comprenant une signalisation indiquant la présence de vélos et six ouvrages de type « coussins berlinois / coussins hybrides » disposés à plusieurs endroits pour faire ralentir les véhicules sans toutefois entraver la circulation des engins agricoles ; cette voie partagée s'étalera sur 6,4 km et concernera les routes de la Prévallée, des Bautraies, du Petit Bel Air et des Hautes Morinières ;

CONSIDERANT que les subventions extérieures appelées par l'EPCI pour financer le projet sont estimées à 132 102,60 €, ce qui équivaut à un taux de financement global de 46 % et que les subventions qui ont été sollicitées sont le fond LEADER pour un montant de 100 000 € et le fond du Conseil départemental au titre du schéma départemental des liaisons cyclables pour un montant de 32 102,60 €

et que le reste à financer pour l'EPCI est donc estimé à 156 934,90 € ;

CONSIDERANT que conformément à l'accord de principe initial entre l'EPCI et les communes concernées par le projet, il est prévu une participation des communes à hauteur de 49 % des dépenses d'investissement liées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux (déduction faite des subventions extérieures) ; que le montant de la participation des communes est donc estimé à 76 898,10 € ;

CONSIDERANT que la répartition de ce montant entre les communes se fera au prorata du linéaire de projet, soit 45 439,80 € pour la commune de Bécon-les-Granits (3,9 km) et 31 458,30 € pour la commune de Val d'Erdre-Auxence (2,7 km) ; qu'ainsi le reste à charge final pour l'EPCI (déduction faite de la participation des communes) est estimé à 80 036,80 € ;

CONSIDERANT que ce plan de financement est donné à titre indicatif et sera actualisé à l'issue de la réception des travaux ainsi que du versement de l'ensemble des subventions sollicitées par l'EPCI ;

CONSIDERANT que les prochaines étapes de ce projet sont la consultation des entreprises de travaux au 2ème semestre 2025, et la réalisation des aménagements, début 2026, pour une durée estimée entre 2 et 3 mois ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet et le plan de financement estimatif issu de la phase PRO des études de maîtrise d'œuvre avant le lancement des opérations d'aménagement de la liaison cyclable entre les communes de Bécon-les-Granits et Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais) ;
- D'approuver les demandes de subvention auprès du Conseil départemental de Maine-et-Loire et du GAL de l'Anjou Bleu (LEADER) pour le financement de ce projet ;
- De préciser que la Communauté de communes assurera l'autofinancement de ce projet, quel que soit le montant des cofinancements accordés ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

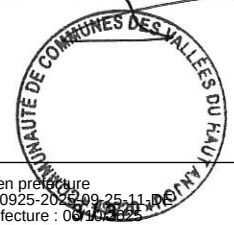
Fait et délibéré en séance
le 25 septembre 2025
au Lion d'Angers,

Jean Pagis

Secrétaire de Séance

Etienne Glémot

Président



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250925-20250925
Date de réception préfecture : 06/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.